Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de
Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

Quorum : 19

M. ARTHUR est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 5 mars 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, BRUN (arrive avant le vote de la question n° 1), ARTHUR, CAROT, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, TORRES, GAVAZZI, LEPAGE, BUISSON

Procurations
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme CHEVALIER
M. BONIFAY à M. ZANIRATO
Mme BLAYRAC à Mme BORIES
M. CREPIN à M. ORCET
M. CARRY à M. SANCIAUME
M. BERTHET à Mme LE GOFF
M. TRI à M. PASTOUREL
M. SUFFET à M. BELLEVILLE
Mme ARNAUD à Mme BOUT
M. RENEVEY à Mme CLAPOT
M. LEMONT à M. GAVAZZI
Absente excusée :
Mme DANIEL
Absente :
Mme NOVARETTI

12 - OBJET - FINANCES LOCALES - Exercice 2025 - Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : M. ZANIRATO

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250310-N12-05-03-2025-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Comme le prévoient les articles 11 et 15 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et conformément à l'article L2312.1 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article 21 de notre règlement intérieur, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.
Le débat d'orientations budgétaires est le moment de présenter un bilan de l'année écoulée ainsi que les orientations budgétaires majeures prévues pour l'année en cours.
Il permet également à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la commune.
Par conséquent, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité d'adopter le débat d'orientations budgétaires 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Intervention M. BUISSON
Réponse Mme BORIES

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 10 mars 2025.

Le secrétaire de séance

M.ARTHUR

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Mme Le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250310-N12-05-03-2025-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025